



Aide exceptionnelle et caf

Par **Mariegrenouille**, le **05/11/2020** à **17:01**

Bonjour, je vais recevoir l'aide exceptionnelle fin novembre parce que je n'ai pas de l'APL et que j'ai 3 enfants. En ce moment, la caf me prélevé sur mes allocations familiales 194 euros parce que j'ai une dette de cantine avec le trésor public. Déjà je trouve que c'est beaucoup mais c'est le barème comme ils disent parce que mon conjoint travaille moi pas !!! La caf veut aussi prélevé sur l'aide exceptionnelle que je vais recevoir fin novembre je ne suis pas d'accord, c'est une aide !!!! Comment faire ? Merci beaucoup.

Par **youris**, le **05/11/2020** à **17:14**

bonjour,

le principe est que lorsque vous avez une dette envers la CAF, celle-ci se rembourse sur les prestations futures.

il y a toujours des conditions à remplir et des obligations à respecter lorsqu'on perçoit des aides sociales.

avez-vous contesté cette dette ?

voir ce lien : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/votre-dette-envers-la-caf-tout-ce-qu-il-faut-savoir>

salutations

Par **Mariegrenouille**, le **05/11/2020** à **17:19**

Non je ne conteste pas ma dette je la dois. Je veux juste savoir si ils ont le droit de se prélevé sur une aide exceptionnelle ? Merci.

Par **youris**, le **05/11/2020** à **19:56**

à mon avis, oui.